

# Raid de LIÈGE

Cher(e)s raideur, raideuse, amis sportifs,...

Vous trouverez ci-dessous le règlement de la **8ème édition du Raid de Liège**.

L'inscription à cette épreuve engendre l'acceptation du règlement ci-dessous.

## Règlement de l'épreuve :

### **ORGANISATION :**

Les concurrents doivent se conformer au règlement de l'épreuve, aux directives de l'organisation ainsi qu'aux diverses législations en vigueur en terme d'utilisation de la voie publique (code de la route) et également en terme de respect de l'environnement.

Le non respect de ces législations dégage toute responsabilité de l'organisateur et entraîne l'application des lois en vigueur.

Des signaleurs et des bénévoles de l'encadrement sont présents pour assurer le bon déroulement de l'épreuve, toute personne de l'encadrement peut à tout moment arrêter un concurrent ou une équipe pour des raisons de sécurité.

Le non-respect des consignes données par les personnes de l'encadrement dégage toute responsabilité de l'organisation.

Nous nous réservons le droit à tout moment de modifier l'épreuve sans préavis.

### **REGLES DE PARTICIPATION :**

Le Raid de Liège se déroule uniquement par équipes de 2 participants

Les participants reconnaissent par leurs engagements, être en parfait état de santé pour la pratique de cette épreuve qui demande certains efforts physiques intenses.

Le participant déclare ne pas souffrir d'un état physique ou mental qui pourrait altérer sa vigilance.

Les participants déclarent savoir nager.

Le parcours est fléché et le participant s'engage à ne pas s'éloigner du parcours établi et ne prendra aucun raccourci sous peine de disqualification.

Les participants et accompagnateurs respecteront les concurrents et n'apporteront aucune aide ni ne gêneront les autres participants sous peine de disqualification de l'épreuve.

Les participants devront parcourir ensemble les différentes épreuves et devront passer ensemble aux différents postes de chronométrage et points de contrôle.

## **CLASSEMENTS :**

Les 3 premières équipes classées de chaque catégorie (à savoir : homme-dame-mixte) recevront un prix.

Seules les équipes complètes à l'arrivée seront classées.

## **MATÉRIEL :**

### **Kayak :**

L'organisateur fournira un kayak biplace par équipe inscrite avec pagaies et gilets de sauvetage (port obligatoire)

### **VTT :**

Les participants utiliseront leur propre VTT (port du casque obligatoire), l'organisateur met à disposition un parc fermé. Cependant, la responsabilité de l'organisateur ne sera pas mise en cause en cas de perte, de vol ou de dégradation de celui-ci.

Il est autorisé d'utiliser un vélo à assistance électrique, toutefois l'équipe utilisant ce type de matériel ne sera pas intégrée dans le classement de l'épreuve.

## **RESPONSABILITÉ :**

De par sa participation à l'épreuve, le participant adhère au règlement de l'épreuve. Il prend acte que la circulation automobile ne sera pas interrompue sur le parcours.

En cas d'infraction de sa part, il reconnaît être tenu pour seul responsable des accidents et dommages qu'il occasionnerait ou dont il serait victime.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents corporels, dégâts, perte ou vol qui pourraient survenir aux participants, spectateurs et autres, ainsi qu'au matériel personnel ou loué.

## **DROIT DE PARTICIPATION :**

Le droit d'inscription est de 70 € (par équipe) jusqu'au 1er avril, 75 € (par équipe) jusqu'au 1 août et 80 € (par équipe) après, avec cornet de pâtes pour chaque participant.

Les participants devront être en ordre de paiement pour pouvoir prendre le départ de l'épreuve.

**Aucun remboursement ne sera octroyé pour quelle que raison que ce soit.**

Toutefois un mail pourra être envoyé à l'organisateur après l'épreuve (info@raiddeliege.be). L'organisateur analysera la demande et la traitera au cas par cas.

Les inscriptions seront officielles dès réception du paiement.

**Pour toute autre question, un mail à info@raiddeliege.be**

**Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne préparation et beaucoup d'amusement.**